

*Initiatives ministérielles*

Nous ne voulons pas donner l'impression que les immigrants et les réfugiés représentent un risque pour la sécurité de notre pays. C'est faux et c'est pour cela, comme le disait également mon honorable collègue précédemment, qu'aujourd'hui, l'immigration ne relève pas d'un ministère de la sécurité publique, mais d'un ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce que nous voulons montrer, c'est que nous pouvons être aussi ouverts à l'égard de certains, qu'intraitables envers d'autres.

Nous voulons bien ouvrir notre porte à ceux qui ont vraiment besoin de notre aide, mais pas à n'importe qui. Pour cela, il faut d'abord empêcher les criminels de revendiquer le statut de réfugié ou de porter en appel les décisions de la CISR.

Le système de reconnaissance du statut de réfugié n'a pas été mis en place pour retarder les mesures d'expulsion. Nous ne sommes pas dupes, nous n'avons pas de temps ni d'argent à gaspiller pour des criminels.

Nous voulons aussi régler le problème des demandes multiples de statut de réfugié avec ce projet de loi.

• (1625)

Tout le monde peut se tromper et certains revendicateurs peuvent penser qu'ils doivent présenter une deuxième demande s'ils déménagent. Nous comprenons cela. Cependant, ce que nous ne comprenons pas, c'est que des individus espèrent pouvoir mêler les cartes et retarder leur renvoi en présentant deux demandes ou plus. Qui plus est, nous devons pouvoir mettre la main sur certains documents que des fraudeurs font passer dans les courriers internationaux. Les agents d'immigration ont besoin d'outils additionnels pour pouvoir faire leur travail d'une façon adéquate. Et nous avons bien l'intention comme gouvernement responsable de leur donner ces outils. Les agents des douanes doivent pouvoir fouiller le courrier et saisir les faux documents qu'ils trouvent.

Il faut aussi empêcher les criminels de profiter de vides juridiques pour passer entre les mailles du filet. Par exemple, les agents d'immigration peuvent arrêter quelqu'un qui contrevient à la Loi sur l'immigration, mais dans certains cas ils ne peuvent émettre un mandat pour que la GRC l'arrête. Dans ce domaine, nous devons pouvoir compter sur toute l'aide mise à notre disposition. Si les fraudeurs se constituent des réseaux, il nous faut nous-mêmes nous munir d'outils qui puissent nous permettre de leur faire face.

Enfin, nous croyons que le ministre demeure le meilleur juge pour décider d'admettre pour des motifs ou des raisons dites humanitaires de dangereux criminels au Canada. C'est logique puisque, au bout du compte, c'est lui qui à titre de ministre doit vivre avec les conséquences de la décision de casser une mesure de renvoi visant un criminel. En vertu du projet de loi, ce pouvoir lui sera désormais réservé pour le plus grand bien de tous les Canadiens et Canadiennes. Ces nouvelles dispositions sont des dispositions, selon nous, qui sont justes et équitables. À ceux qui diront que notre projet de loi ne va pas assez loin, je répondrai: Dites-nous, dites aux Canadiens et aux Canadiennes qui d'autres devraient être visés par cette nouvelle législation?

J'en connais qui auraient certainement une liste longue comme le bras de personnes à renvoyer pour des raisons disons plutôt

arbitraires. Ce n'est pas le but du gouvernement, certes. Je l'ai déjà dit, nous ne sommes pas des extrémistes. Ce n'est pas au nombre mais au genre de personnes expulsées que nous nous intéressons actuellement avec ce projet de loi.

Nous sommes à la recherche des fraudeurs et des criminels qui menacent véritablement nos services sociaux, notre sécurité et celle des policiers qui sont là pour nous protéger. L'examen de toute demande de citoyenneté sera suspendue tant que les enquêtes de l'immigration ne seront pas terminées. Les personnes qui n'ont rien à se reprocher n'auront rien à craindre. Leur demande ne sera pas rejetée, le traitement sera simplement retardé. Les personnes visées par une ordonnance de renvoi qui auraient déjà obtenu le statut de résidents permanents perdront ce statut. Jusqu'à maintenant, cette mesure ne s'appliquait qu'aux personnes expulsées. Ce ne sera plus le cas avec le nouveau projet de loi.

À ceux qui diront que notre projet de loi va trop loin, je répondrai: les Canadiens sont bons mais, cependant, nous ne sommes pas bonasses. Nous ne rendrons service à personne, ni aux véritables réfugiés, ni au reste des Canadiens en laissant traîner les choses. Peu importe de quel côté de la Chambre nous trouvons, nous représentons les Canadiens et les Canadiennes qui s'attendent à ce que nous agissions maintenant et dans leur meilleur intérêt. Ils s'attendent également à ce que nous prenions des mesures pour que nos lois soient respectées. Ils veulent bien ouvrir leurs portes aux victimes des tragédies qui affligent notre monde mais pas à des criminels. Ils s'attendent également à ce que les efforts et les ressources que nous consacrons à l'accueil des réfugiés profitent effectivement à ceux qui ont besoin de notre aide. Finies les pertes de temps et d'argent au profit d'une poignée de malfaiteurs. Ils s'attendent à ce que nous mettions en oeuvre une politique d'immigration digne de confiance. Et, pour cela, nous devons leur prouver que nous savons faire la distinction entre le bien et le mal, en fait, leur prouver que nous sommes un gouvernement responsable.

• (1630)

Notre gouvernement a décidé de se donner les outils pour répondre aux attentes des Canadiens et des Canadiennes. Le projet de loi C-44 qui est à l'étude devant la Chambre est celui sur lequel nous comptons le plus. Les mesures que nous préconisons visent à apporter des solutions bien précises à des problèmes bien précis.

Ce n'est pas un projet de loi rédigé en quatrième vitesse, sans distinction aucune entre la majorité de réfugiés et d'immigrants de bonne foi et la minorité de fraudeurs et de criminels. Pourquoi se donner autant de mal maintenant pour dix, vingt, cent individus sans scrupule? Pour la simple et bonne raison qu'il n'en faut qu'un seul pour mettre un terme à la vie d'une personne, pour ruiner celle de sa famille, pour bouleverser celle de son entourage, pour nuire à celle d'une communauté culturelle tout entière. Voilà le but d'une partie des mesures de cette législation.

L'onde de choc se fait sentir d'un bout à l'autre du pays, aussi bien chez les simples citoyens que chez leurs élus et leur force policière. Qui est coupable? La société, vous et moi, nos policiers? Non, les coupables, ce sont ces dix, vingt, cent individus qu'il faut renvoyer sans tarder. Et si nous ne faisons rien, il en arrivera dix, vingt et cent autres, monsieur le Président.